

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5683

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Autorisation de dépôt de permis de démolir et de construire sur des terrains communautaires situés 9, 13 à 29 et 45, Grande rue de Saint-Clair**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-amont

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire, Grande rue de Saint-Clair à Caluire et Cuire, d'un bâtiment de quatre niveaux, entièrement libre, situé au numéro 13 et de terrains nus situés aux numéros 9, 15 à 29 et 45.

Ces biens qui ont été acquis dans le cadre des opérations de rénovation du quartier de Saint-Clair, pourraient être cédés à l'OPAC du Rhône qui envisage la réalisation de programmes mixtes (locatif social, locatif intermédiaire et accession à la propriété).

C'est pourquoi, afin de ne pas retarder l'exécution de ce projet, monsieur le président de l'OPAC du Rhône a sollicité l'autorisation de déposer au plus tôt les demandes de permis de démolir de l'immeuble bâti et de permis de construire afférentes audit projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de monsieur le président de l'OPAC du Rhône ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président de l'OPAC du Rhône à déposer, d'ores et déjà, toutes demandes administratives pour les propriétés communautaires concernées, lesquelles autorisations ne permettant en aucun cas d'entamer de quelconques travaux dans ces propriétés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,